



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

le 6 août 2024

Attestation d'enregistrement au registre des intervenants en prévention des risques professionnels

Monsieur,

Votre Demande de renouvellement d'enregistrement d'intervenant en prévention des risques professionnels en tant que personne physique a été reçue complète le 6 août 2024 .

Votre dossier est désormais enregistré dans nos services pour une période de 5 ans sous le numéro d'enregistrement : 19120320 pour Monsieur PARDON Olivier

Pour rappel je vous informe que conformément aux dispositions des articles D. 4644-8 à D. 4644-10 du code du travail :

- cet enregistrement, valable 5 ans pour l'ensemble du territoire national, doit être renouvelé au terme de ce délai ;
- une demande de renouvellement doit être accompagnée d'un rapport d'activité concernant les 5 dernières années d'exercice ;
- la DREETS peut mettre fin, à tout moment à l'enregistrement d'un intervenant en prévention des risques professionnels lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission ;
- l'intervenant en prévention des risques professionnels tient à disposition de la DREETS les éléments permettant de justifier son activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur , mes salutations distinguées.

P/La Directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Par délégation, le Responsable du Pôle Politique Travail

Régis GRIMAL